

malgré ce qu'en dit son propre communiqué, et qu'une enquête se poursuit sur les prises possibles de bénéfiques?

Ensuite, peut-il confirmer que l'enquête fait appel à la participation pleine et entière des commissions provinciales des opérations boursières et autres autorités en mesure de fournir un compte rendu exhaustif de ce qui s'est produit? Dans l'affirmative, peut-il dire à la Chambre quand il présentera les résultats de cette enquête?

[Français]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, j'ai déjà mentionné à cette Chambre à quelques reprises, et je peux le répéter, que dès le lendemain, en fait, le 27 avril, déjà des représentants de divers parquets de bourse à travers le Canada avaient mentionné qu'ils n'avaient eu connaissance de quoi que ce soit qui ait pu permettre à des gens de profiter de la diffusion à l'avance du document budgétaire. Cependant, monsieur le Président, et cela m'apparaît important de le rappeler, j'ai déjà mentionné à cette Chambre que la Gendarmerie royale du Canada poursuit elle-même son enquête à tous les endroits au Canada, y compris les cinq parquets boursiers, et également les représentants des commissions des valeurs mobilières ont été rencontrés dans chacun de ces endroits-là pour justement s'assurer que tous les secteurs pouvaient être couverts au niveau de l'enquête.

[Traduction]

LES MESURES PRISES POUR ÉLIMINER LES EXEMPLAIRES REJETÉS DU BUDGET

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au vice-premier ministre et se rapporte à la fuite du budget. Les années précédentes, quand il fallait se débarrasser d'exemplaires rejetés du budget, on les déchiquetait avant même qu'ils sortent de l'imprimerie, ou on les transportait ailleurs, par camion escorté par la GRC, pour les déchiqueter. Est-ce que le ministre des Finances et le ministre des Approvisionnements et Services savaient que cette procédure n'avait pas été respectée cette année quand ils ont déclaré à la Chambre des communes, le 27 avril, qu'ils avaient pris cette année les mêmes mesures de sécurité que les années précédentes? Le gouvernement savait-il que les renseignements fournis à

la Chambre ce jour-là étaient incorrects ou s'agit-il encore d'une simple coïncidence?

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, j'aviserai la Chambre que le député qui vient de poser une question a tort encore une fois. La procédure utilisée cette année et depuis de nombreuses années est la suivante. Les documents excédentaires dont il faut se défaire sont rassemblés en paquets bien serrés et conservés à l'imprimerie, dans un endroit sûr, jusqu'à ce que le budget soit annoncé publiquement.

M. Boudria: Monsieur le Président, on sait à quel point cet endroit était sûr; ça, on le sait.

[Français]

LA DEUXIÈME FUITE BUDGÉTAIRE—ON DEMANDE QUI A PRIS LA DÉCISION DE TAIRE L'INFORMATION

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question supplémentaire au vice-premier ministre, cette fois-ci.

Le vice-premier ministre a dit, dans une réponse à une question tantôt, que malgré le fait que les ministres, plusieurs d'entre eux, leurs bureaux avaient été avertis de la deuxième fuite du Budget le 27 avril, avant la période de questions, qu'aucun ministre n'avait été averti avant ou pendant la période de questions.

Le vice-premier ministre peut-il nous dire maintenant le nom de la personne qui a pris la décision de cacher cette information-là, non pas à un ministre, mais, si on croit le vice-premier ministre, au Cabinet tout entier? Quel est l'individu qui a pris cette décision, et pourquoi?

[Traduction]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, j'aimerais que le député soit un peu plus attentif. J'ai déjà déclaré aujourd'hui, pendant la période des questions, qu'il n'avait pas été nécessaire de prendre une décision à ce sujet. La décision a été prise le mercredi soir et nous avons déterminé à ce moment-là comment nous allions procéder avec le budget. Le budget a été annoncé vers 10 ou 10 h 30. C'est à cette date-là que le budget est entré en vigueur et tout renseignement concernant une quelconque allégation de fuite, réelle ou autre, présumée ou potentielle, devait être transmis aux forces policières qui allaient mener une enquête. C'est ce qui s'est produit. Nous parlons d'incertitude. Ce qui sème